

E-learning ALUR : IMMO43 Savoir expliquer les écarts entre les DPE, audits et les factures d'énergie

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



OBJECTIFS

- Savoir expliquer les écarts entre les DPE, audits et les factures d'énergie
- Distinguer les différentes méthodes de calcul des consommations énergétiques
- Identifier les raisons techniques pouvant expliquer les écarts entre la réalité et les calculs de consommation



PROGRAMME

Présentation de la formation (6 minutes)

Bienvenue dans votre formation

Comment réussir ma formation ?

Tutoriel de navigation

Savoir expliquer les écarts entre les DPE, audits et les factures d'énergie (1 heure)

Vidéo - Savoir expliquer les écarts entre les DPE, audits et les factures d'énergie (15 minutes)

Atelier - Connaître la classe énergétique d'un bien (5 minutes)

Atelier - Reconnaître les « données figées » dans les consommations conventionnelles (3 minutes)

Atelier - Distinguer les méthodes de calcul des consommations conventionnelles (3 minutes)

Atelier - Connaître les facteurs réglementaires d'énergie selon les méthodes (3 minutes)

Atelier - Distinguer les méthodes « au pas de temps mensuel » et « au pas de temps horaire » (2 minutes)

Atelier - Identifier les usages concernés pour la mesure de la consommation d'énergie primaire (3 minutes)



Ateliers - Assimiler le principe de zones climatiques (4 minutes)

Atelier - Comprendre l'utilité d'un outil S.T.D dans la détermination des consommations prévisionnelles (2 minutes)

Atelier - Expliquer les écarts entre calcul et réalité dans les consommations réelles (3 minutes)

Atelier - Distinguer les consommations conventionnelles, prévisionnelles et réelles (4 minutes)

Guide synthétique - Savoir expliquer les écarts entre les DPE, audits et les factures d'énergie (10 minutes)

Questionnaire de satisfaction



VALIDATION

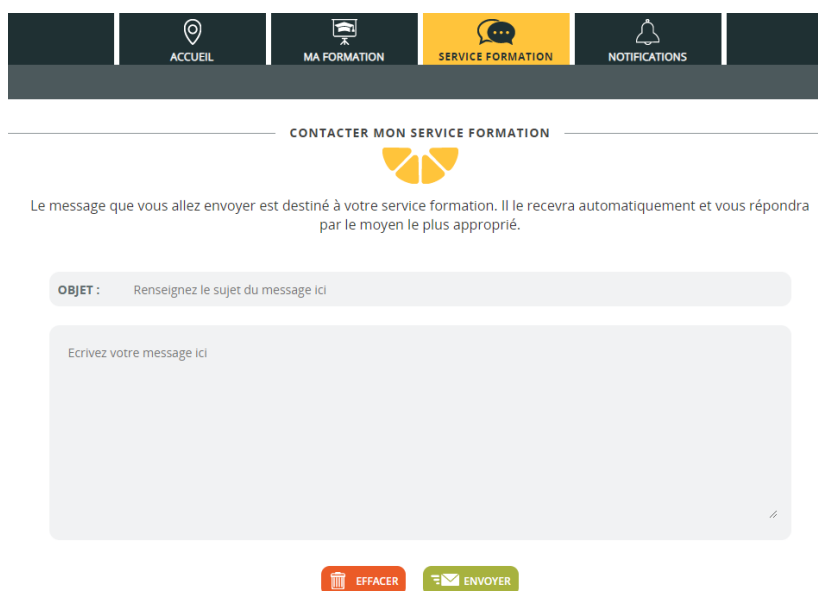
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.